



**HAL**  
open science

## Santé, environnement et nucléaire : trajectoires et temporalités des mobilisations collectives

Mikael Chambru

► **To cite this version:**

Mikael Chambru. Santé, environnement et nucléaire : trajectoires et temporalités des mobilisations collectives. Les nouveaux territoires de la santé, ISTE Editions, pp.69-86, 2020. hal-01987045

**HAL Id: hal-01987045**

**<https://hal.science/hal-01987045>**

Submitted on 13 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Santé, environnement et nucléaire : trajectoires et temporalités des mobilisations collectives

Mikaël Chambru, GRESEC - Université Grenoble Alpes  
[mikael.chambru@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:mikael.chambru@univ-grenoble-alpes.fr) / [mouvement.hypotheses.org](http://mouvement.hypotheses.org)

## 4.1 Introduction

Du 1er mai au 30 juin 2018, la marche Vérité et justice pour la santé environnementale a sillonné la France avec comme mot d'ordre « Les cobayes lancent l'alerte ». Cette initiative rappelle si besoin en est que la thématique de la santé environnementale peut être portée par les mouvements sociaux, tandis que son slogan l'inscrit dans le sillage de la figure sociologique du lanceur d'alerte enclenchant un processus critique et façonnant un nouveau problème public à travers la perception de signes précurseurs d'un danger ou d'un risque [CHA 98]. Le but de cette mobilisation est en effet de publiciser au sein de l'espace public et faire reconnaître les conséquences sanitaires et environnementales des pollutions afin de les mettre à l'agenda politique et obtenir la mise en place d'une politique publique adéquate. Parmi ces pollutions dénoncées figurent celles liées à l'industrie électronucléaire. Ces pollutions, inhérentes à ses activités, sont nombreuses et concernent notamment ses rejets radioactifs, thermiques ou chimiques dans l'environnement. Les exemples se comptent par dizaine depuis le lancement du programme électronucléaire, l'un des derniers en date au printemps 2018 étant une concentration en tritium 20 fois supérieure à la normale détectée dans le captage d'eau potable de la centrale nucléaire de Cruas-Meysses. Ces pollutions chroniques affectant l'environnement et la santé sont encadrées et définies par des systèmes de régulation et un droit spécifiques ayant évolué en France avec une certaine autonomie vis-à-vis du droit commun afin de permettre l'exploitation des réacteurs nucléaires et ainsi répondre aux objectifs politiques des pouvoirs publics [MAR 15]. L'autonomie du droit nucléaire n'est pas sans effet sur les mobilisations protestataires de la mouvance antinucléaire, notamment celles se déployant au sein de l'arène judiciaire [CHA 18]. Elle soulève des enjeux notoires puisque ce droit singulier régit des domaines tels que la sûreté des installations nucléaires, la responsabilité des exploitants, la protection de la santé humaine et de l'environnement ou encore l'information et la participation du public. En ce sens, elle pose un défi au gouvernement des problèmes de santé environnementale – par exemple dans l'articulation entre droit nucléaire, droit de l'environnement, droit de la santé et droit du travail. Toutefois, ces questions juridiques ne doivent pas invisibiliser la place et le rôle des mobilisations collectives dans les dynamiques des controverses en santé environnementale.

Après une étape sur le site nucléaire du Bugey le 27 mai, la marche Vérité et justice pour la santé environnementale s'est déployée quelques jours plus tard autour de celui de Belleville-sur-Loire pour une journée sur le thème « Nucléaire et santé, tous concernés, tous menacés ». A l'été 2018, une seconde marche en lien avec cette première initiative est organisée du site nucléaire de

La Hague à Paris, toujours pour sensibiliser le public aux problèmes liés au nucléaire et à la nécessité d'un avenir sans nucléaire afin d'obtenir un meilleur environnement pour notre santé. Loin d'être nouveau, ce cadrage environnemental et sanitaire du registre énonciatif du risque nucléaire a été investi par les opposants au développement du programme électronucléaire dès les prémices de la contestation. En ce sens, il participe sur le temps long à la définition du problème public du nucléaire, à sa publicisation et sa politisation [CHA 14a]. Ainsi lors des premières mobilisations à Fessenheim et Bugey au début des années 1970, lutter contre l'industrie nucléaire naissante est présenté comme un « combat pour la vie » pour ceux et celles qui souhaitent cessés d'être des cobayes. L'iconographie militante reprend ces éléments discursifs, avec par exemple la mise en scène sur les affiches et les autocollants de squelettes et de cranes pour visualiser les effets de la radioactivité selon la dichotomie vie/mort. Depuis cinquante ans, le nucléaire et sa critique sociale sont donc aussi l'un des territoires de la communication ancien au sein duquel se définit et se construit une facette du problème public de la santé environnementale.

Ce chapitre se propose de montrer en quoi les formes et les dynamiques de l'action collective antinucléaire participent de cette construction sociale en même temps qu'elles éclairent les relations complexes et changeantes entre les mouvements sociaux et la sphère politique institutionnelle. Plus concrètement, le but est de revenir sur la trajectoire des mobilisations antinucléaires et la production en leur sein de cadrages sur le temps long en terme de santé environnementale du problème public du nucléaire. Les mouvements sociaux sont ainsi ici envisagés comme un des multiples espaces discrets où se définissent les problèmes hors de l'attention publique et où sont stabilisés des compromis entre acteurs après des temps de confrontation, de négociation et de transaction [GIL 12]. Marqués par une intensité fluctuante, ces processus définitionnels sont parfois silencieux en ce que la controverse publique peut être quasi-inexistante, la médiatisation faible et les actions visibles très limitées. Certes peu visibles de prime abord, ils n'en sont pas pour autant inexistantes. Ce chapitre s'attache précisément à analyser cette participation de la mouvance antinucléaire au processus de construction de cette problématisation « risque nucléaire, santé et environnement » plutôt qu'à restituer la carrière de ce problème dans l'espace public et les modalités de sa prise en charge par les institutions publiques.

Cette participation ne se déroule toutefois pas en extériorité des dynamiques de l'espace public puisqu'elle donne à voir sur le temps long en son sein des processus de publicisation et de confinement, entre logiques de visibilité et d'invisibilisation, de reconnaissance et non reconnaissance, entre publicité et discrétion. En situation, elle est aussi et surtout conflictuelle : l'arène antinucléaire constitue un espace de conflit où se déroule des luttes définitionnelles autour du cadrage des enjeux environnementaux et sanitaires du risque nucléaire et cette conflictualité contribue à fixer son contour, ses enjeux, ses formes, ses frontières et ses déplacements dans le temps et l'espace [CHA 19a]. Cette participation et cette conflictualité sont observables à travers les pratiques info-communicationnelles des mouvements sociaux lorsque ceux-ci s'opposent à des adversaires, s'organisent collectivement, élaborent des stratégies, façonnent des répertoires tactiques, construisent des discours, réalisent des performances protestataires, communiquent et informent. Sans oublier que simultanément d'autres acteurs sociaux engagés dans la controverse restituent et font circuler ces paroles militantes au sein de l'espace public ; ils s'y opposent, les discutent et les critiquent, participant eux aussi, par des processus de requalification, aux déplacements de la problématisation du dit problème public.

L'analyse présentée dans ce chapitre s'appuie sur les matériaux empiriques récoltés au cours d'une enquête ethnographique multi-située réalisée dans la cadre d'une thèse de doctorat [CHA 17] ainsi que sur des investigations postérieures menées sur la controverse électronucléaire et l'analyse de la littérature existante. Elle appréhende la dynamique temporelle de l'action protestataire en terme d'interactions d'acteurs situées et contextualisées à la fois conjoncturellement et structurellement. Elle postule également, dans une perspective pragmatique, que se mobiliser contre le nucléaire dépend autant de la disponibilité de ressources, de prédispositions au militantisme, de l'appréhension de variations conjoncturelles, de rebonds parfois inattendus, d'un calcul coûts-bénéfices plus ou moins rationnels, de la multiplicité et des dynamiques des engagements individuels, de la façon dont ces différents éléments sont perçus et du sens qui leur est donnée, des croyances et des enjeux d'ordres symboliques, etc [MAT 12]. Par une approche processuelle et configurationnelle, il s'agit de se détacher un maximum de tout prémisses normatif dans l'analyse des expériences sociales vécues et empiriquement observables, tel que la présupposition d'une nécessaire homogénéisation de représentation et de définition de situation comme préambule à l'alignement d'un cadre à imposer à un problème public et par extension à la participation d'individus disparates à un mouvement social [MAT 02]. Le but d'une telle démarche est de pouvoir saisir et analyser la problématisation « en train de se faire » au sein des mouvements sociaux du problème public du nucléaire en terme de santé environnementale, quand bien même celle-ci n'est pas la dimension la plus visible de ce problème public dans l'arène protestataire, médiatique et politique.

#### **4.2. Du compromis confiné à sa publicisation conflictuelle**

Bien avant que ne soit envisagé le développement industriel de la production d'énergie électronucléaire, le problème sanitaire de la radioactivité est identifiée et pris en charge par les institutions dans des espaces spécialisés, sans déborder dans l'espace public à travers des phases de publicisation. Les scientifiques et les médecins ont en effet identifié très tôt la source des nuisances de cette nouvelle forme d'énergie découverte : la radioactivité artificielle. Ce confinement ne se traduit pas par l'absence de luttes définitionnelles et de mobilisations collectives pour problématiser les dangers du nucléaire. En France, dans les années 1920, des scientifiques directement affectés par les effets de la radioactivité lancent des alertes conduisant à la création des premières normes de radioprotection réglementant le nombre de doses maximales admissibles ainsi qu'une législation permettant la reconnaissance en maladies professionnelles de certaines pathologies radio-induites et l'indemnisation des premières victimes professionnelles de la radioactivité [FOA 12]. Au cours des décennies suivantes, les principes d'élaboration des normes de radioprotection évoluent d'une acceptabilité individuelle à une acceptabilité sociale des risques radiologiques simultanément à la tentative de fondation scientifique de cette notion par l'autorité de la légitimité des experts, alors même que les éléments d'ordre socio-économiques jouent un rôle de plus en plus important dans ce processus définitionnel face aux considérations scientifiques [FAG 79]. Au cours des années 1950 et 1960, des connections s'établissent entre la protestation contre les essais atomiques français dans le Sahara, la question du devenir des déchets radioactifs, des préoccupations de santé publique documentées par la multiplication d'ouvrages et d'articles scientifiques sur les dangers de l'énergie nucléaire et l'extension de la controverse concernant les effets des faibles doses de radioactivité [CHA 99].

En 1959, ces connexions se traduisent par une première mobilisation collective pour dénoncer et s'opposer au projet d'immersion de déchets radioactifs dans la mer Méditerranée. Sous l'égide du commandant Cousteau, elle associe des élus locaux et des scientifiques publicisant l'idée d'un empoisonnement général de l'environnement et d'une menace économique et sanitaire pour les publics. A la suite de ce premier surgissement public du problème du nucléaire, la critique sociale de la technologie nucléaire se poursuit pour en dénoncer les effets sanitaires et environnementaux ainsi que le risque d'accident majeur, mais de nouveau pour un temps à l'écart de l'espace public, dans de micro-espaces spécialisés et par un réseau d'acteurs restreints. Ce dernier se développe notamment au sein de l'Association contre le danger radiologique (ACDR) fondée en 1962, devenue l'Association pour la protection contre les rayonnements ionisants (APRI) en 1966. Pendant une décennie, elle réalise un important travail de compilations d'informations scientifiques, techniques et militaires, croisant diverses sources internationales, officielles ou non sur les dangers de la radioactivité, qu'elle analyse, traduit, synthétise et explique pour les rendre accessibles au plus grand nombre. L'objectif est alors de lutter contre toutes les formes de rayonnements portant atteinte à l'intégrité physiologique des êtres humains : résidus de l'industrie atomique, utilisation dans les traitements radiologiques, conservation des aliments, rayon X des télévisions, etc. Sans parvenir à rompre le silence officiel et médiatique sur ces enjeux sanitaires de la pollution radioactive, elle participe toutefois activement à la définition du problème du nucléaire qui deviendra public au début des années 1970. Les mouvements sociaux s'appuient en effet sur les connaissances produites par l'APRI pour acquérir des compétences juridiques et techniques afin de fabriquer et de publiciser le risque nucléaire jusqu'alors inconnu des publics, nourrir le débat et ensuite les faire participer aux dynamiques contestataires [CHA 15a].

A mesure que la contestation prend de l'ampleur à partir de chaque lieu menacé par l'implantation d'un site électronucléaire voit une mobilisation collective se développer, la problématisation du problème public du nucléaire se déplace vers la défense de la démocratie puis, de plus en plus, vers celle de la défense du territoire, nouveau thème unificateur de la critique sociale. Il est ainsi de moins en moins appréhendé par les mouvements sociaux à travers le schème du conflit d'expertise scientifique et technique, tandis que le milieu scientifique s'engage publiquement tardivement contre le programme électronucléaire, en 1975 avec l'Appel des 400. Dans ce dernier, ils insistent sur les incertitudes des faibles doses de radioactivité artificielle sur la santé des travailleurs et des populations, tout en invisibilisant la protestataire antinucléaire déjà existante. Les scientifiques se tiennent alors généralement à l'écart des dynamiques oppositionnelles des mouvements sociaux, à la frontière de celle-ci dans un rôle de production d'une contre-expertise parfois mobilisée pour appuyer et légitimer l'action antinucléaire. Une partie d'entre eux créeront la même année le Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN). Dès lors, le territoire s'impose sous l'action des mouvements sociaux d'abord comme support de publicisation du problème public du nucléaire tout en participant simultanément au processus de cadrage de la cause ; puis cet ancrage spatialisé dans le local enracine les mobilisations dans des conflits de lieu qui se structurent autour de la défense d'un territoire menacé identifié à l'enjeu construit ; enfin cette inscription territoriale des mobilisations et ses dynamiques oppositionnelles au sein de l'espace public bousculent le traitement spatial et pyramidale institué des problèmes public.

Cette homogénéisation du problème du nucléaire n'est pas totale puisque plusieurs définitions continuent de coexister au cours de cette décennie au sein des dynamiques protestataires. La définition dominante et stabilisée de la défense du territoire s'accommode en effet d'autres

définitions complémentaires, dès lors qu'elle reste à la marge du répertoire argumentatif antinucléaire. Moins valorisée par les mouvements sociaux dans leurs pratiques discursives, donc peu visible au sein de l'espace public, cette définition alternative en terme de santé publique continue toutefois de se développer par la mobilisation de médecins et de scientifiques. Dans le sillage de l'APRI et du GSIEN, ils produisent régulièrement une importante littérature documentant les dangers de la contamination radioactive. Pour eux, ces derniers devraient être la raison essentielle de s'opposer à l'énergie électronucléaire. En ce sens, ils continuent d'appréhender ce problème public comme étant en premier lieu un risque sanitaire, y compris lors de la plus forte publicisation du nucléaire sous forme de crise démocratique. Cette littérature circule ensuite largement au sein de la mouvance antinucléaire. En produisant une importante documentation de vulgarisation de la technologie nucléaire, ces scientifiques critiques du programme électronucléaire jouent donc un rôle déterminant dans le processus de publicisation et de mise en discussion du risque nucléaire. Toutefois, cette information reste très technique et tant à invisibiliser les conflits locaux, endossant ainsi le rôle de contre-expert qu'ils dénonçaient pourtant au début de leur action [TOP 07].

### **4.3. Problématisation et (ré)appropriation du problème public**

Le début des années 1980 est marqué par l'irruption progressive d'une (re)problématisation du problème public du nucléaire en terme de santé environnementale. Dans un contexte de reflux contestataire, cette (ré)apparition est d'abord impulsée par le Collectif pour une autre politique de l'énergie (CAPE) fondé au printemps 1979 en marge de la Coordination nationale antinucléaire (CNAN) qui a regroupé depuis 1976 jusqu'à une soixante de comités locaux. Le CAPE coalise plusieurs organisations associatives, politiques et syndicales – dont certaines (Confédération syndicale des familles, Confédération syndicale du cadre de vie, Union fédérale des consommateurs, etc) sont restées jusqu'alors à une certaine distance des dynamiques protestataires antinucléaires. La mobilisation de ces nouveaux acteurs sociaux participe à la reformulation du problème public du nucléaire. Après l'échec de plusieurs mobilisations locales et de leur stratégie d'affrontement face à l'État, cette nouvelle coalition cherche en effet à déplacer les frontières de la mobilisation pour tenter de peser sur l'élection présidentielle à venir. Dans un premier temps en initiant une pétition nationale, relayée localement par les collectifs antinucléaires pré-existants et affiliés à la CNAN, qui, moyennant un changement d'appellation, en profitent pour s'élargir à de nouvelles unités contestataires. Le texte pétitionnaire est explicite : il n'est plus question de revendiquer l'arrêt du programme électronucléaire comme jusqu'alors, mais sa suspension tant qu'un débat démocratique sur la politique énergétique n'aura pas été conduit à son terme. Cette nouvelle formulation du problème public bouscule sa structure et ouvre la possibilité à d'autres de ces définitions de pouvoir émerger dans les paroles militantes.

A partir du travail de définition effectuée par la commission médicale du GSIEN, l'APRI, l'Association d'études et d'action pour la sauvegarde l'environnement (ANEASE) et Santé université nature (SUN), le CAPE lance ensuite au printemps 1980 une campagne nationale pour publiciser les risques sanitaires du nucléaire. En adressant un questionnaire à tous les médecins de son territoire, chaque collectif local se lance dans un véritable travail d'enquête, caractéristique de l'activisme à propos des questions de santé environnementale [AKR 10] mais relativement inédit dans les modalités institués de l'action collective antinucléaire. En estimant les capacités d'accueil et de soins ainsi que l'information du corps médical en matière de radioprotection, son objectif est

de rendre tangible l'existence d'un problème sanitaire et de rendre visible les menaces auxquelles la pollution est exposée. En Savoie, les médecins sollicités répondent volontiers à cette enquête par questionnaire de quatre pages, tout en prenant très souvent soin de marquer leurs distances avec l'engagement des enquêteurs profanes. En retour, ces derniers médiatisent leurs résultats, sans pourtant obtenir les résultats escomptés. Malgré l'arrivée en 1981 du Parti socialiste au pouvoir et ses engagements, aucun référendum n'est organisé et aucun gel définitif de construction de centrales n'est décidé. Après une période de temporisation de quelques mois, le programme électronucléaire se poursuit à un rythme soutenu. Simultanément, des responsabilités institutionnelles sont confiées aux principaux acteurs porteurs de la critique scientifique qui se saisissent de cette opportunité pour tenter de remettre en cause le programme électronucléaire à l'intérieur du « système », sans plus de succès, si ce n'est qu'ils participent à limiter les marges de manœuvre de l'action protestataire [TOP 13].

De son côté, cette première mobilisation sanitaro-environnementale d'envergure dans le paysage antinucléaire français n'entraîne pas une bifurcation définitive de la carrière du problème public du nucléaire. Plusieurs définitions de ce dernier continuent de coexister au sein des mouvements sociaux sur la même période, parfois dans le même lieu de conflit et avec les mêmes acteurs sociaux. C'est le cas en Savoie. Dans la séquence de mobilisation contre les projets d'exploitation de mines d'uranium entre 1978 et 1982, c'est la défense d'un territoire menacé par l'industrie nucléaire et la destruction inévitable des activités économiques et de la vie en montagne qui est stratégiquement mis en avant dans les productions discursives protestataires du Réseau savoyard uranium (RSU). Les enjeux environnementaux et sanitaires (la répercussion de la pollution radioactive de la santé de l'homme et la qualité des produits agricoles) sont placés au second plan. Bien qu'estampillé RSU, cette mobilisation, ses enjeux et ses objectifs sont impulsés, portés et définis par les mêmes individus que ceux simultanément actifs dans le CAPE. Le problème public du nucléaire a donc simultanément diverses formes d'existence, non exclusives les unes par rapport aux autres, ajustables en situation en fonction des régimes d'actions tactico-stratégiques des mouvements sociaux : la nature des enjeux de la mobilisation, les choix d'identification dans l'espace public et les revendications portées [CHA 19a]. Ainsi, toujours sur la même période mais au cours d'épisodes contestataires localisés sur d'autres territoires, il se retrouve problématisé d'une toute autre façon. À Chooz par exemple, entre 1979 et 1982, la mobilisation contre le projet d'implantation de la centrale nucléaire rencontre la lutte ouvrière des sidérurgistes tentant de sauver au même moment leur emploi menacé par la fermeture de leur usine ; une alliance pratique et inédite s'instaure et la convergence s'effectue sur le constat commun de dépossession et le sentiment des trahisons subis. Les arguments sanitaro-environnementaux sont très peu présents.

A l'inverse, ils (re)surgissent à Golfech à l'automne 1981 par l'engagement du corps médical avoisinant la future centrale nucléaire. Se joue alors la décision d'arrêter ou de reprendre les travaux de celle-ci après la décision du gouvernement de les suspendre provisoirement quelques mois plutôt. Des médecins, des dentistes, des kinésithérapeutes et des infirmières locaux se prononcent à la quasi-unanimité contre le nucléaire et le font savoir au public en lien étroit avec les militants antinucléaires. Devant les arguments politiques et économiques qui s'expriment en faveur et contre l'implantation des réacteurs nucléaires, leur objectif est de problématiser et de publiciser ce problème public à travers ses enjeux sanitaires pour déplacer les frontières et les stratégies des acteurs institués. Pour cela, ils alertent sur les conséquences sanitaires de l'accumulation de la radioactivité artificielle et de l'exposition des publics à ses faibles doses,

notamment l'augmentation du nombre de cancers et du nombre de décès à proximité des installations électronucléaires existantes. Pour être crédible et audible dans l'espace public, ils mobilisent dans leurs propos les études scientifiques existantes, telles que les travaux du Comité scientifique des Nations unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, ceux de l'Académie des sciences des Etats-Unis ainsi que sur des études épidémiologiques conduites par des médecins américains après l'accident de Three Miles Island survenu en 1979 et révélant une augmentation de la mortalité néo-natale aux abords de la centrale dans les mois qui ont suivi. Cette mobilisation ne dépassera pas l'échelle locale et ne parviendra pas plus à reconfigurer sur le temps long la problématisation de la controverse à Golfech qui continue de se dérouler dans les années suivantes selon les mêmes logiques sociales.

#### **4.4. Affirmation d'une problématisation et déplacement de l'action collective**

En 1986 survient de façon inattendue l'accident de Tchernobyl. Concrétisant tragiquement la prophétie du risque majeur, cette catastrophe et sa gestion par les pouvoirs publics en France permettent de relancer un temps les épisodes contestataires préexistants, comme à Golfech, et d'en impulser de nouveaux, comme à Nogent-sur-Seine où une centrale nucléaire est en cours de construction. Elle marque surtout un déplacement plus significatif dans les formes de l'action collective antinucléaire avec le développement et la structuration d'une contre-expertise associative désormais professionnalisée. Deux laboratoires indépendants sont ainsi créés : la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRII-RAD) dans la Drôme et l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO) en Normandie. Dans une période marquée par un reflux contestataire antinucléaire significatif, ils offrent de nouvelles ressources aux militants antinucléaires qui peuvent ainsi renouveler leur modalité d'action et de communication dans l'espace public. En Savoie, ces derniers portent attention aux détails de l'environnement. Ils ramassent des champignons dans les forêts qu'ils font ensuite analyser par la CRII-RAD pour mesurer leur taux de radioactivité dans le but de matérialiser et rendre visible leur contamination au Césium 137 et ainsi prouver que le nuage radioactif ne s'est « pas arrêté à la frontière française ». Le but de cette mobilisation est de provoquer la prise de conscience, puis l'engagement du public vivant sur ces mêmes territoires et ainsi élargir la mobilisation. Progressivement, l'importance croissante de ce répertoire tactique dans les pratiques info-communicationnelles antinucléaires s'accompagne par l'émergence d'un militantisme d'expertise et d'un mouvement de professionnalisation d'un certain nombre de militants. Fortement dotés en capital culturel, ils s'imposent comme des experts aptes à construire une démonstration scientifique et vivent désormais économiquement de cette activité [OLL 01].

Cette forme de mobilisation organisée autour des risques sanitaires et environnementaux replonge les militants dans une logique de travail d'enquête cherchant à dévoiler les pollutions et leurs effets confinés à l'écart de l'espace public. Pour cela, ils s'allient avec des acteurs du monde scientifique et nouent des collaborations avec des enquêteurs devenus professionnels. En 1988 à Nogent-sur-Seine, les militants antinucléaires locaux lancent ainsi une étude – qu'ils qualifient de « radioécologique » – des environs de la centrale, simultanément à une souscription pour financer ces analyses. Avec l'aide de la CRII-RAD et d'un professeur d'écologie, ils souhaitent préciser eux-mêmes la situation de référence de la radioactivité au nom du droit du public à l'information. L'année précédente, EDF n'avait pas souhaité communiquer leur étude, ce qui les avait conduit à déposer un recours au Conseil d'Etat pour demander l'annulation de l'arrêté ministériel autorisant

le rejet d'effluents radioactifs par la centrale. Les résultats de leur contre-enquête montre que la région de Nogent-sur-Seine, comme en Savoie, a subi les retombées de Tchernobyl. En agissant de la sorte, les militants antinucléaires s'octroient le double rôle de lanceurs d'alerte et de critique, sans pour autant que cette configuration ne perde [CHA 99]. Ce déplacement progressif de l'action protestataire est encore plus visible au sein de l'opposition au surgénérateur SuperPhénix, avec la création en 1989 d'une nouvelle coalition transnationale, les Européens contre SuperPhénix (ECS). A mesure qu'elle se développe, le droit et l'expertise s'imposent comme un moyen d'action propre s'autonomisant de plus en plus du répertoire de la manifestation. Les militants antinucléaires se mobilisent désormais avec et par ces deux répertoires tactiques, afin d'apporter une légitimité à la mise en scène médiatique de la protestation, elle aussi de plus en plus présente au sein de l'espace public [CHA 15b]. En 1990, une souscription publique européenne est lancée pour financer une analyse indépendante de la radioactivité autour du site afin de disposer de preuves tangibles pour démontrer les manquements des expertises officielles et les contester devant les tribunaux. En 1994, des actions juridiques sont impulsées à destination du public invité à y participer massivement à travers le dépôt de plainte contre X pour « mise en danger de la personne » après la décision de redémarrage du surgénérateur en août de la même année.

A partir de 1995, autour des sites nucléaires du Nord-Contentin, les militants antinucléaires locaux et des experts indépendants de l'ACRO cherchent eux-aussi à travers de multiples mobilisations collectives à rendre visible la dangerosité du nucléaire au prisme de ces enjeux sanitaires [CHA 98]. Le problème public du nucléaire est explicitement construit et défini ainsi, notamment à travers le cas des risques de leucémie plus élevés aux abords de l'usine de retraitement de déchets nucléaires de la Hague. Pour cela, ils ont recours à des investissements de forme (statistiques épidémiologiques) et à des instruments de visualisation de l'indiscernable (compteurs Geiger) pour convaincre les journalistes de médiatiser leur travail d'enquête. Leur mobilisation révèle que rendre public ne signifie pas automatiquement rendre visible au sein de l'espace public, quand bien même la faible visibilité médiatique obtenue fournit des raisons de se mobiliser à des acteurs sociaux qui n'en avaient pas jusqu'alors [LEM 08]. Ainsi, la publicisation des résultats d'une enquête épidémiologique permet à des médecins de la région de Cherbourg de remettre en cause la validité des dispositifs de visualisation scientifique du danger institués au plan local et les amènent à créer l'Association pour le registre des cancers de la Manche (ARCM). En 1997, une seconde étude établissant un lien entre un faible excès de leucémies et l'exposition environnementale aux rayonnements est publiée dans une revue scientifique britannique avant d'être fortement médiatisée dans les médias nationaux et de provoquer une réaction gouvernementale qui nomme une commission chargée de faire le point sur les conséquences sanitaires du fonctionnement de l'usine de La Hague. Simultanément, Greenpeace, avec l'appui de l'ACRO et de la CRII-RAD, s'active à remettre en cause son fonctionnement en dénonçant une radioactivité anormale aux abords de la conduite de rejets en mer de l'usine. Pour résoudre cette situation qu'ils jugent inacceptables, ces associations se tournent vers l'arène médiatique pour remettre en cause le monopole de l'expertise légitime plutôt que vers l'arène technocratique ou l'arène scientifique dont ils sont privés d'accès du fait de l'action des propriétaires des problèmes publics en matière de nucléaire [BAI 01]. Maîtrisant les routines journalistiques et ayant développés une capacité d'argumentation scientifique, ils parviennent à investir l'espace public et à transformer l'usine de la Hague en problème public sous la forme d'un scandale environnemental et sanitaire.

D'autres mobilisations collectives et (tentatives) d'alertes sanitaro-environnementales ont lieu au cours de la même période et en différents lieux de la contestation. En 1997, toujours dans le Nord-Contentin, des habitants du hameau de Gramaville comptabilisent eux-mêmes un taux anormal de cancers sur leur territoire, mais faute d'équipements adéquats permettant à l'ACRO de produire une expertise venant légitimer cette intuition épidémiologique, l'alerte s'essouffle très rapidement. La même année à Penly, un médecin généraliste vivant près de la centrale dénonce publiquement l'existence d'un taux anormal de pathologies thyroïdiennes, études scientifiques à l'appui. Cette fois-ci, la forte médiatisation et politisation entraînent la clôture du problème sans qu'aucune réalisation d'étude épidémiologique ne soit obtenue ni qu'un nouveau dispositif de surveillance des effets de l'environnement sur la santé de la population ne soit créé comme initialement espéré [CHA 99]. A l'inverse, en 1995, une contamination avérée au césium dans les Vosges liée à la consommation de champignons amène les autorités publiques à affiner leur dispositifs de mesures des radioéléments artificiels dans l'environnement, alors même que cet événement est resté confiné à l'écart de l'espace médiatique. Ces mobilisations révèlent que les mécanismes de définition du problème public ont lieu certes en engageant un processus de publicisation, mais elles peuvent aussi s'appuyer sur des mécanismes qui maintiennent et renforcent son confinement à l'écart de l'espace public – et parfois même les deux au cours de la même séquence de mobilisation. Ces dynamiques croisées de publicisation et de confinement du problème montrent que les logiques de construction d'un consensus définitionnel sont plus complexes qu'il n'y paraît. Ainsi, ce qui peut apparaître comme allant de soit aux regards des mobilisations antérieures ne l'est pas : une définition du problème en terme de santé environnementale n'est pas nécessairement plus acceptée et prise en compte par les autorités publiques si elle concerne des pathologies thyroïdiennes pourtant associées aux effets des radiations avec Tchernobyl ou si elle est portée par des acteurs plus socialement habiles à porter une alerte sanitaire que d'autres.

#### **4.5. Enjeux définitionnels d'une publicisation et dynamiques oppositionnelles**

Au cours des années quatre-vingt donc, une partie des dynamiques contestataires tend à transformer progressivement la controverse électronucléaire de conflits indivisibles opposant frontalement partisans et adversaires du nucléaire en conflits divisibles organisés autour des risques sanitaires et environnementaux posés par cette énergie [BAR 05]. Rendue possible par l'appropriation du problème public du nucléaire par des acteurs sociaux jusqu'alors peu audibles ou visibles au sein de l'espace antinucléaire, cette problématisation ne reproduit pas systématiquement l'opposition instituée entre pro et anti qui structure la controverse depuis les années 1970. Pour autant, les processus définitionnels observables ne s'apparentent pas à de nouvelles logiques inédites au sein de l'espace contestataire antinucléaire, mais plutôt à des logiques renouvelées sur lesquels se poursuivent, entre les mouvements sociaux, les luttes définitionnelles du problème public du nucléaire. Ainsi, la mise en forme croissante des revendications protestataires sanitaro-environnementales dans le langage juridique ne doit pas occulter que l'arène judiciaire est utilisée dès le début des années 1970 comme support aux mobilisations naissantes [CHA 18]. Elle ne correspond donc pas à une transformation significative du répertoire tactique de la mouvance antinucléaire, mais donne plutôt à voir le renouvellement d'une stratégie ancienne de mobilisation dont s'emparent certains acteurs sociaux cherchant à redéfinir le problème public du nucléaire en s'engageant dans des arènes publiques requalifiées. Ce qui change à travers ces tentatives de faire basculer le nucléaire vers une définition en terme de

santé environnementale est une déconnection plus manifeste que par le passé, entre les cibles des poursuites judiciaires initiées et les dynamiques contestataires portées par les coalitions antinucléaires locales au sein des espaces publics oppositionnels contemporains. Cette mutation est particulièrement observable dans l'activisme juridique menée par le Réseau sortir du nucléaire (RSN) autour des thématiques de pollutions de l'environnement et de la santé.

Ainsi, la problématisation sanitario-environnementale des mobilisations se diffuse au sein de l'espace contestataire antinucléaire. Elles s'inscrivent désormais dans les logiques d'acteurs et le répertoire tactique des mouvements sociaux, au même titre que d'autres formes d'action collective sur lesquelles les militants s'appuient pour façonner des stratégies, construire des discours et réaliser des performances protestataires [CHA 19a]. Cette ressource est alors (re)mobilisée dans des mobilisations plus anciennes pour tenter de les renouveler et de les relancer, comme au printemps 1998 à Golfech. Près de cette centrale, les militants antinucléaires se (re)lancent dans un travail d'enquête pour recueillir auprès des médecins locaux des données sur les leucémies et sur les pathologies thyroïdiennes afin de les envoyer au ministère de la Santé pour que les autorités publiques impulsent en retour une étude épidémiologique autour du site. La thématisation santé-environnement peut aussi être mobilisée sans que ne soit entrepris un travail d'enquête préalable à proprement dit, mais par opportunité pragmatique à travers des pratiques discursives dans le but d'engager un processus de publicisation face à des adversaires recherchant au contraire la discrétion et le confinement à l'écart de l'espace public. Articulée à la co-production d'événements médiatiques et protestataires avec les journalistes, cette façon de faire est observable dans la séquence de mobilisation contre les transports de déchets radioactifs italiens en Savoie entre 2007 et 2012 [CHA 15b]. Bien que différente sous certains aspects, elle l'est aussi dans celle qui s'ouvre à partir de 2011 contre le projet d'Installation de condition et d'entreposage de déchets activés (ICEDA) sur le site nucléaire du Bugey [CHA 18]. Ce qui est commun à ces deux séquences de mobilisation localisée est que le choix de faire basculer le nucléaire vers une définition en terme de santé environnementale s'articule aux modalités du traitement antérieur du problème par les mouvements sociaux. Cette articulation dépend autant de la disponibilité des ressources sur le moment, de l'appréhension de variations conjoncturelles et de leur analyse, d'un calcul coûts bénéfiques plus ou moins rationnels, de la multiplicité des dynamiques des engagements individuels et de la façon dont ces différents éléments sont perçus et du sens qui leur est donnée en situation, des croyances et des enjeux d'ordres symboliques qui se jouent alors.

A l'échelle macro-sociologique de la contestation, la lente évolution du problème public du nucléaire vers une définition en terme de santé environnementale s'accompagne d'un mouvement de structuration et de professionnalisation, d'abord avec les ECS puis avec le RSN sous l'impulsion d'une frange de la mouvance antinucléaire [CHA 16]. Lors de sa création en 1997, cette nouvelle alliance inter-organisationnelle nationale est alors le lieu d'une épreuve de force pendant plusieurs mois entre ces différentes composantes potentielles pour définir son orientation, son identité et ses modalités d'action collective. Au cours de ce travail de coalition, à l'écart des lieux visibles du public, se jouent les incertitudes de sens, les rapports de pouvoir et les disputes relatifs aux enjeux définitionnels du problème public du nucléaire et de sa contestation, à l'importance réciproque prise par les diverses définitions qui le composent et à leur hiérarchisation. Des interprétations différentes s'affrontent dans ce travail de (re)qualification et tendent, à mesure qu'elles s'affrontent, à renforcer leur exclusion mutuelle plutôt qu'à s'accommoder les unes avec les autres. Définis en fonction de multiples priorités parfois antagonistes, elles font finalement l'objet de différents arbitrages et compromis. Plusieurs

coalitions antinucléaires refusent finalement d'y participer, préférant rester en marge du RSN pour publiciser leur propre définition du problème public du nucléaire et les revendications s'y rattachant. Il s'agit avant tout d'éviter que leurs pratiques info-communicationnelles se retrouvent canalisées dans une problématique socio-scientifique circonscrite aux logiques de contre-expertises sur l'évaluation des risques économiques et santiro-environnementaux. Pour eux, l'existence même de ces derniers, intrinsèquement liés à l'activité de production industrielle de l'énergie électronucléaire, impose au contraire de facto un affrontement avec leurs adversaires sur les choix de société que pose la politique énergétique par l'État. Cette lutte définitionnelle révèle la conflictualité provoquée par l'existence simultanée de différentes définitions possibles d'une même problématisation du problème public du nucléaire en terme de santé environnementale.

#### 4.6. Conclusion

Ces « nouveaux territoires » investis sur le temps long par la mouvance antinucléaire participent aux transformations en cours dans le domaine de la santé. Premièrement, en ce qui concerne l'extension des questions de santé aux questions environnementales simultanément à leurs problématisations comme enjeux publics. Deuxièmement, en plaçant au cœur de ces processus définitionnels les questions sociétales d'expertise et de démocratie. Toutefois, ces processus restent ambivalents. Ils sont inlassablement l'objet de luttes au sein des mouvements sociaux sans qu'un degré d'homogénéité et d'accord ne soit jamais définitivement trouvé sur la définition qu'il convient de donner à la situation. Il est en effet difficile pour nombre de militants de hiérarchiser ces définitions *in vitam aeternam* les unes par rapport aux autres et d'envisager telle définition comme devant devenir exclusive vis-à-vis d'une autre. Ce flou autour des risques sanitaires et environnementaux permet d'ailleurs à la mouvance antinucléaire d'élargir régulièrement le public de la contestation, sans pour autant parvenir à le stabiliser. A partir de la fin des années 1990, elle se rapproche ainsi par ce biais d'autres acteurs sociaux restés jusqu'alors le plus souvent à la marge des mobilisations remettant en cause explicitement le programme électronucléaire. Cet élargissement de l'espace contestataire au prisme des risques sanitaires est d'abord observable dans les oppositions territorialisées aux projets de création de ligne à Très haute tension (THT) pour assurer la circulation de l'énergie produite par l'industrie électronucléaire [BOY 09]. Il l'est ensuite dans les rencontres situées avec les mobilisations collectives autour des questions de santé au travail portées préalablement par les salariés victimes de l'industrie électronucléaire, notamment autour de la sous-traitance et de ses effets sur les conditions de travail [GHI 17].

Bien que la mouvance antinucléaire ne parvienne pas encore à nouer des alliances pérennes avec les syndicats au-delà de quelques dynamiques localisées et temporalisées [CHA 14b], ces temps de mobilisation communs déplacent les frontières instituées du domaine de la santé. Ils permettent en effet de relier et croiser les thématiques de santé avec celles de santé au travail, d'environnement et de santé environnementale. L'exemple le plus saillant de ce façonnage est la mobilisation commune des militants antinucléaires avec une frange des salariés du rail contre les transports de matières radioactives qui sillonnent chaque jour la France [CHA 15b]. Au cours de cette séquence de mobilisation s'observe le partage momentané d'une même définition du problème public et de ses enjeux : ils sont porteurs d'interprétations et d'orientations normatives similaires. Premièrement, les risques sanitaires auxquels sont concrètement exposés dans leur activité professionnelle les cheminots sont considérés comme indissociables de ceux pesant

(notamment en cas d'accident ferroviaire) sur les populations et sur l'environnement, et inversement. Deuxièmement, l'existence de ce problème sanitaire pluriel et ses modalités de (non)prise en charge par les autorités publiques (ré)interroge, à partir du domaine élargi de la santé, la dimension démocratique du système politique français et ses possibles transformations.

La mouvance antinucléaire participe également, certes dans une moindre mesure, aux « luttes pour la visibilité » menées par certains acteurs sociaux en recherche d'intelligibilité et de légitimité dans l'espace public [VOIR 05]. Ceux-ci cherchent à transformer les catégories hiérarchisées de l'attention publique sur le problème de l'énergie électronucléaire pour faire exister leur définition de ce dernier. Cette participation consiste essentiellement à rendre visible ces « mobilisations nouvelles » auprès du public antinucléaire. Par exemple, celle des vétérans des essais du nucléaire français engagés dans une lutte de reconnaissance de leur statut de victime [BAR 17] ou celles des habitants du Niger pour faire reconnaître la contamination radioactive de leur territoire par Areva [TOP 13] et des travailleurs des mines d'uranium pour revendiquer un statut plus protecteur pour faire face à cette l'exposition [HEC 16]. Cette mise en visibilité au sein de l'espace contestataire ne se traduit pas ensuite pour autant par un déplacement de l'action protestataire : la mouvance antinucléaire ne s'en empare pas dans l'édification de ses pratiques info-communicationnelles de telle sorte qu'elles restent absentes des revendications portées dans l'espace public. De même, d'autres mobilisations, bien que spécifiquement problématisées en termes de santé environnementale, restent à l'écart de cette attention publique des mouvements sociaux. C'est le cas de la mobilisation autour des thyroïdes corses pointant le lien entre augmentation de l'incidence d'une maladie et la pollution environnementale liée à la radioactivité artificielle [CHA 17b].

#### 4.7 Bibliographie

- [AKR 10] AKRICH M., BARTHE Y., REMY C. (DIR.), *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Presses des Mines, Paris, 2010.
- [BAI 01] BAISNEE O., « Publiciser le risque nucléaire. La polémique autour de la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague », *Politix*, n°54, p. 157-181, 2001.
- [BAR 05] BARTHE Y., *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Economica, Paris, 2005.
- [BAR 17] BARTHE Y., *Les retombées du passé. Le paradoxe de la victime*, Seuil, Paris, 2017.
- [BOY 09] BOY D., BRUGIDOU M. (DIR.), *Le débat public, un risque démocratique ? L'exemple de la mobilisation autour d'une ligne à très haute tension*, Lavoisier, 2009.
- [CHA 98] CHATEAURAYNAUD F., « La sociologie pragmatique à l'épreuve des risques. Exercice de crise sur le dossier nucléaire », *Politix*, n°44, p. 76-108, 1998.
- [CHA 99] CHATEAURAYNAUD F., TORNÉ D., *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Editions de l'EHESS, Paris, 1999.
- [CHA 14a] CHAMBRU M., « L'espace public à l'épreuve du phénomène antinucléaire en France (1962-2012) », *ESSACHESS – Journal for Communication Studies*, vol. 7, n° 13, p. 33-43, 2014.
- [CHA 14b] CHAMBRU M., « L'évolution des dissonances du syndicalisme français aux prises avec l'énergie électronucléaire et sa critique sociale », *Mouvements*, n°80, p. 66-77, 2014.

- [CHA 15a] CHAMBRU M., « La critique du régime technopolitique des sciences par la mouvance antinucléaire : un éclairage sur le concept d'espace public oppositionnel », *Les enjeux de l'information et de la communication*, n°16, p.29-38, 2015.
- [CHA 15b] CHAMBRU M., « L'engagement protéiforme des militants et des journalistes dans les mobilisations informationnelles antinucléaires », *Sciences de la société*, n°94, p.65-82, 2015.
- [CHA 17a] CHAMBRU M., « Les temporalités des espaces publics oppositionnels : mouvements sociaux et enquête multi-située », dans J.-C. DOMENGET, B. MIÈGE ET N. PELISSIER (DIR.), *Temps et temporalités en information-communication : des concepts aux méthodes*, Société française des sciences de l'information et de la communication, p. 75-84 2017.
- [CHA 17b] CHATEAURAYNAUD F., DEBAZ J., *Aux bords de l'irréversible. Sociologie pragmatique des transformations*, Editions Pétra, Paris, 2017.
- [CHA 18] CHAMBRU M., « La publicisation du risque nucléaire par les usages protestataires du droit », *Sciences de la société*, n°100, p. 79-82, 2018.
- [CHA 19a] CHAMBRU M., « Les pratiques info-communicationnelles de la mouvance antinucléaire. Acteurs, formes et enjeux de l'action collective », dans V. CARLINO et M. STEI (DIR.), *Les paroles militantes dans les controverses environnementales. Construction, légitimations, limites*, PUN, Nancy, 2019.
- [FAG 79] FAGNAN F., « Acceptabilité des risques et enjeux sociaux, le cas des normes radiologiques », dans F. FAGNAN et A. NICOLON (DIR.), *Nucléopolis, matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire*, Presses universités de Grenoble, 1979.
- [FOA 12] FOASSO C., *Atomes sous surveillance : une histoire de la sûreté nucléaire en France*, Peter Lang Edition, Bruxelles, 2012.
- [GHI 17] GHIS MALFILATRE M.-A., « La CGT face au problème de la sous-traitance nucléaire à EDF. Le cas de mobilisation de Chinon (1987-1997) », *Sociologie du travail*, vol. 59, n°1, 2017.
- [GIL 12] GILBERT C. et HENRY H., « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n°1, 2012, p. 35-59, 2012.
- [HEC 16] HECHT G., *Uranium africain. Une histoire globale*, Seuil, Paris, 2016.
- [LEM 08] LEMIEUX C., « Rendre visibles les dangers du nucléaire. Une contribution à la sociologie de la mobilisation », dans B. LAHIRE (DIR.), *La cognition au prisme des sciences sociales*, p. 131-159, 2008.
- [MAR 15] MARTIQUET Y., *L'autonomie du droit nucléaire : contribution à l'étude de la nature et des caractères d'un droit nouveau*, Université de Nîmes, Nîmes, 2015.
- [MAT 02] MATHIEU L., « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, n°52, 2012, p. 75-100.
- [MAT 12] MATHIEU L., *L'espace des mouvements sociaux*, Editions du Croquant, Bellescotes-en-Bauges, 2012.
- [OLL 01] OLLITRAULT S., « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, n°51, 2001, p. 105-130.
- [TOP 07] TOPÇU S., « Les physiciens dans le mouvement antinucléaire : entre science, expertise et politique », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°102, 2007, p. 89-108.
- [TOP 13] Topçu S., *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Seuil, Paris, 2013.
- [VOI 05] VOIROL O., « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux*, n°129-130, 2005, p. 89-121.